



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2015

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Audrey Villemain, Mohammed Oubenaïssa, , Marie-Jo Vergon-Trivaudey, Daniel Moine, Jean-François Bertin, Céline Gayet, Philippe Royer.

Absents excusés : Bernard Merger a donné procuration à Alain Roset, Léonel Mounoussamy a donné procuration à Céline Gayet, Christian Dyssli a donné procuration à Jean François Bertin, Marine Martin-Jary a donné procuration à Bernard Vougnon, Jean-Luc Royer.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 27 février 2015

Date d'affichage : 27 février 2015 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Suffrages exprimés : 14

1/ INFORMATIONS

- **Taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.)**

Mr Jean François Longeot, sénateur du Doubs et également président du Syded, nous fait part de sa démarche auprès du Ministre des Finances relative à la TCFE. Pour mémoire la loi Nome a confié au syndicat d'électrification le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Auparavant cette taxe était perçue par les communes l'ayant instaurée, cas de Chaucenne. Le Syded ayant voté un taux zéro pour cette taxe, il ne perçoit aucune taxe et les communes ont perdu cette recette. Monsieur le Sénateur sollicite de monsieur le Ministre des finances la révision de ces dispositions.

- **Assemblée Nationale**

Les députés ont voté le transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité à partir de juin 2017. Le gouvernement souhaitait ce transfert dès le 1 juillet 2016. Dans un premier temps les régies de recettes seront assurées par les intercommunalités. Les autres modalités de transfert ne sont pas définies. Le maire est membre du groupe de travail de l'agglomération chargé de faire des propositions concrètes pour réussir ce transfert.

- **Election des conseillers communautaires au suffrage universel direct**

Dans le cadre de la loi NoTRe, les députés ont voté le principe de l'élection au suffrage universel direct de l'ensemble des conseillers communautaires. Rappelons que précédemment, le représentant de notre collectivité était élu parmi les membres du conseil municipal.

- **Contrôle des jeux d'enfants**

Conformément à la réglementation, une entreprise spécialisée a procédé à la vérification des jeux d'enfants (terrain de sports, cour de l'école, parc du Saucet). Le vérificateur a proposé quelques points à remédier. Ces travaux seront réalisés en interne par l'employé communal.

- **Expertise maison de Mollans**

Suite au passage de l'expert de notre compagnie d'assurance pour déterminer l'origine des traces extérieures d'humidité et en l'absence de diagnostic définitif, l'entreprise spécialisée en recherche de fuite est intervenue pour la seconde fois. Après de nouvelles investigations, l'entreprise a confirmé son premier diagnostic, à savoir un joint de baignoire défectueux. Le remplacement du joint a été réalisé et des interventions préventives ont été conduites dans les autres appartements.

L'opération de détection de l'origine de ces écoulements a été prise en charge par notre assureur.

- **Intervention du conseiller en énergie partagée de la C.A.G.B..**

Dans le cadre de notre adhésion au service de conseil en énergie, un bilan thermographique a été réalisé dans un appartement communal à la maison de Mollans. Ce bilan permet de mesurer l'efficacité de l'isolation et de localiser les déperditions de calories.

Ce bilan a également été réalisé dans les locaux de la nouvelle mairie. Il permet de mettre en évidence quelques réglages à parfaire pour une étanchéité optimum.

- **Contrat entretien de l'éclairage public**

Le contrat avec notre prestataire Cegelec pour la maintenance de nos points lumineux est entré dans la phase active. Les remplacements lampes défaillantes ont été effectués. Le changement du système d'allumage des points lumineux a également fait l'objet d'un renouvellement. Le départ de la mise en lumière se faisant à partir d'une horloge, il s'avère que celle-ci ne doit pas être « calée » sur un horaire adapté. L'entreprise Cegelec devra régler les horloges pour modifier les horaires.

Bernard Merger et Jean François Bertin sont chargés d'assurer la liaison avec l'entreprise prestataire. Ils sont chargés également de déterminer les mesures d'accompagnement de sécurité à mettre en place pour envisager une réduction de l'éclairage par extinction des points lumineux.

- **Tour de garde des permanences pour la tenue des bureaux de vote.**

Les conseillers sont invités à réserver leur plage horaire pour les scrutins des 22 et 29 mars 2015.

- **Rencontre du directeur académique avec les Maires de Audeux-Chaucenne-Noironte**

Monsieur Renault, nouveau directeur académique des services départementaux de l'académie du Doubs, accompagné de madame l'inspectrice avait souhaité rencontrer les maires. Au cours de cette rencontre, monsieur le directeur a rappelé que l'école doit avoir une exigence de qualité. Il a également mis en garde les maires sur le système actuellement en place sur notre RPI. Selon l'académie, notre situation de trois écoles à deux classes ne semble plus adaptée à cette exigence de qualité. D'après les propos de Monsieur le directeur, cette dispersion ne permet pas aux enseignants de prendre en charge individuellement les enfants en difficulté, ne permet pas non plus de prendre en charge la classe en cas d'absence d'un enseignant. De plus le futur équipement individuel des enfants en tablette numérique devrait entraîner un surcoût pour un équipement en haut débit. « le maillage actuel donne satisfaction aujourd'hui, mais risque à l'avenir de ne plus convenir ». Monsieur le directeur nous invite à envisager, à horizon 5 ans, un regroupement sur un même site de l'ensemble de nos écoles. L'Etat, d'après Mr Renault, étant en mesure d'accompagner les projets par le biais de la DETR. Madame et messieurs les maires ont rappelé leur volonté de maintenir une école dans chaque village. Les Maires s'interrogent également sur les travaux à engager dès aujourd'hui dans leurs locaux pour les rendre conformes à la loi et des conséquences financières cumulées avec un nouveau projet de regroupement.

Au cours de cette rencontre ont été abordées également les nouvelles dispositions pour l'inscription des enfants à la rentrée 2015-16. La commune de Chaucenne, gestionnaire administrative du Sivom, souhaite prendre en charge l'inscription de tous les enfants du RPI, quel que soit leur lieu de scolarisation. Le point sera fait avec les services de l'académie pour s'assurer que les moyens informatiques le permettent.

- **Bilan 2014 de la halte-garderie de Chauenne les Coccinelles**

La fréquentation de la halte-garderie est en diminution depuis quatre ans, malgré la multiplication des manifestations pour la faire connaître hors de notre commune.

2011	5612 heures de réalisés
2012	4979 heures
2013	4283 heures
2014	4207 heures sur un potentiel maximal de 6 600 h annuel.

Le bilan financier 2014 s'établit comme suit :

Recettes : Participation des parents (sur la base du quotient familial)	5 754.28
Participation de la Caf par la PSU	11 873.12
Participation de la Msa par la PSU	1 002.85
Participation Caf forfait	3 065.00
Participation Etat (emploi Cui)	8 701.19
Participation Commune Chauenne	3 437.70
Total	34 834 .14

Dépenses : Frais de personnel	29 255.38
Personnel extérieur (remplac.)	501.36
Alimentation	815.56
Petit équipement	608.70
Fournitures administrative et postale	575.00
Assurance	334.72
Autres frais (consommables, fluides...)	2 743.42
Total	34 834.14

La diminution régulière de la fréquentation interroge sur la pérennité de la structure. Les premiers chiffres de janvier et février sont encourageants, mais cette tendance reste à confirmer. A signaler que le **Contrat unique Insertion** arrive à échéance en juin 2015 et le contrat enfance avec la CAF est à renouveler.

Un prochain commune info sera consacré à l'offre de service de la halte-garderie les Coccinelles.

- **Présentation du rapport du service eau assainissement de la commune de Chauenne**

Conformément à l'obligation faite au gestionnaire de réseaux, le rapport annuel sur les prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement 2014 a été présenté et commenté en séance. Quelques éléments tirés du document disponible en mairie et consultable par chacun.

Le prix total de l'eau (y compris l'assainissement et les taxes), pour une consommation de 120 m³, a diminué de 0.7 % entre 2013 et 2014. Cette diminution correspond, en partie, à la baisse de la redevance de prélèvement à compter de l'année 2014. Cette baisse du taux de la redevance due à l'Agence de l'Eau est la conséquence d'un prélèvement maîtrisé et adapté à notre besoin. Le prix de l'eau, pour 120 m³, assainissement compris s'élève à 3.945 € du m³ contre 3.973 € du m³ en 2013.

Le volume prélevé à la source de Saint Symphorien a été de 22 195 m³. 2 934 m³ ont été livrés par le syndicat du Val de L'Ognon pour la desserte de la Vigne Rochet. Concernant la facturation de 2014, le service a facturé 22 027 m³. Le taux de rendement du réseau de Chauenne, compte tenu de la fourniture du Val de L'Ognon, ressort donc à 86 %. Ce chiffre est considéré, par les spécialistes comme un bon indicateur de la performance de notre réseau.

L'année 2014 n'a pas généré de travaux, ni sur le réseau d'eau potable, ni sur le réseau d'assainissement.

Les emprunts, un pour l'eau potable et un pour l'assainissement, ont été honorés.

Concernant les perspectives 2015, des travaux sur le réseau d'eaux usées seront à réaliser. Une étude sur l'ensemble des origines des eaux usées, y compris sur les origines des eaux parasites, sera

engagée rapidement. Les branchements individuels, comme l'ensemble du réseau communal seront investigués pour traquer les entrées d'eaux claires ou les mauvais branchements. Cette étude a reçu l'appui de l'Agence de l'Eau et du Département du Doubs pour son financement. Est également prévu au cours de l'année 2015, un accompagnement à la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour l'homme. L'accompagnement portant uniquement sur un appui technique, l'obligation de mise aux normes restant à la charge des propriétaires concernés.

- **Budget Eau Assainissement 2015**

Dépenses prévisionnelles	100 581	Recettes Prévisionnelles	89 768
		Amort subventions	28 790
Amortissements	54 847	Excédent antérieurs	36 869
Total Fonctionnement	155 428	Total fonctionnement	155 428
Remb emprunts	11 180	Excédent antérieurs	71 635
Amort Subventions	28 790	Amortissements	54 847
Etude recherche eaux parasites	43 212	Subvent Etude	18 255
Travaux réhabilitation	62 755	Subvent Travaux	12 500
Mat et Outillage	11 300		
Total Investissements	157 237	Total investissements	157 237
Total général	312 665	Total général	312 665

Le budget 2015 intègre le renouvellement du parc de compteurs d'eau potable et l'étude de recherche des origines des eaux parasites dans le réseau d'eaux usées. Le budget intègre également la phase post étude, à savoir l'intervention sur le réseau collectif en fonction de l'urgence détectée. La subvention est acquise pour la partie étude, mais pas le volet intervention après diagnostic. Le dossier sera à monter dès connaissance des dysfonctionnements et des coûts de réhabilitation.

Concernant le choix du prestataire de l'étude diagnostic, trois cabinets ont été sollicités pour connaître leur meilleure offre de service. Deux cabinets ont répondu. Après analyse des deux offres, le cabinet Sciences Environnement a été retenu pour un montant maximal de 33 200 € h.t.

- **Compte administratif de la commune de Chaucenne 2015**

Section de fonctionnement

Charges à caractère général	84 812.05
Charges de personnel	87 167.30
Autres charges courantes	58 002.67
Charges financières	2 348.10
Autres charges exceptionnelles	26.80
Total dépenses	232 356.92

Produits de services	51 307.62
Impôts et taxes	158 639.51
Dotations et participations	93 314.02
Autres produits gestion courante	26 219.55
Produits exceptionnels	17 705.37

Total Recettes	359 140.63
Section d'investissement	
Opération d'ordre	300.00
Acquisition foncier	1 599.56
Remboursement capital	19 311.34
Dépôts reçus	931.94
Frais étude urbanisme	3 236.25
Travaux forêt	8 406.86
Travaux cimetièrre	8 902.52
Mobilier Matériel	10 041.67
Réseau électrique	11 964.72
Mairie	652 921.01
Réfections ponts	8 409.18
Matériels (Tondeuse, extinct...)	5 880.71
Total dépenses	731 905.76
Opération d'ordre	300.00
Fctva	20 649.06
TLE	2 391.05
Subventions	97 014.69
Emprunt CT	120 000.00
Dépôts reçus	701.28
Total recettes	241 056.08

- **Projet de budget Sivom 2015**

Les délégués du Sivom ont rencontré les Maires des trois communes pour leur soumettre un projet de budget pour 2015. Ce projet intègre plusieurs éléments nouveaux ; première année entière d'application de la réforme des rythmes scolaires, réorganisation de l'effectif salarié et changement de statut pour une partie du personnel. L'effectif prévisionnel des 3 écoles est en légère augmentation : 139 enfants contre 134 en effectif Sivom 2014. Le Sivom ne dispose pas des éléments relatifs à la fréquentation et au coût définitif des services des Francas pour l'exercice 2014.

Le projet de budget 2015 intègre une masse salariale légèrement inférieure à celle de 2014, comportant pourtant un évènement exceptionnel. Ce budget ne prend pas en compte les recettes liées aux nouvelles activités périscolaires. D'autre part il conviendra de s'interroger sur l'origine des excédents antérieurs.

Le Maire de Chaucenne est préoccupé par l'évolution des coûts de fonctionnement du Sivom.

La participation des communes a doublé en 5 ans. Il conviendrait de s'interroger sur les services rendus, leur pertinence, sur le coût de ces services et sur les moyens à mobiliser pour en assurer le bon fonctionnement.

2/ Délibérations

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL N° 2015/03/06/01

Le Conseil Municipal :

- vote le compte administratif 2014 du budget principal qui s'établit comme suit :

Réalisations de l'exercice		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Section d'exploitation	232 356.92	359 140.63	126 783.71
	Section d'investissement	731 905.76	241 056.08	-490 849.68
Reports de l'exercice 2013	Report section d'exploitation 002		239 999.33	
	Report section			

	d'investissement 001		223980.64	
Total des réalisations		964 262.68	1 064 176.68	
Rar	Section d'exploitation	74 106.58	0	
	Section d'investissement	0	301 171.82	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	232 356.92	599 139.96	36 869.43
	Section d'investissement	806 012.34	766 208.54	71 635.37
Total cumulé		1 038 369.26	1 365 348.50	326 979.24

- constate la régularité des écritures avec le compte de gestion réalisé par le trésorier.

Vote pour à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL N° 2015/03/06/02

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 366 783.04 € (a+ b = c)

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2014 : 126 783.71 € (a)
- Résultat antérieur : 239 999.33 € (b)
- Résultat à affecter : 366 783 .04 € (a+ b= c)

Situation de la section d'investissement :

- ✓ Solde d'exécution d'investissement : - 266 869.04 € (d)
- ✓ Solde des restes à réaliser en investissement : 227 065.24 € (e)
- ✓ Besoin de financement : - 39 803.80 € (d-e= f)

Affectation : 366 783.04 €

- Affectation en réserves 1068 en investissement (couverture du besoin de financement) : 39 803.80 € (f)

Report en fonctionnement (R002) : 326 979.24 € (c-f)

Déficit reporté : 0

Décision prise à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT N° 2015/03/06/03

Le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif eau et assainissement 2015 qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
Crédits votés	Section d'exploitation	155 428	118 558.57
	Report 2014 section d'exploitation		36 869.43
Total		155 428	155 428
Crédits votés	Section d'investissement	157 237	85 601.630
	Section d'investissement	0	71 635.37
Total	Section d'exploitation	157 237	157 237
Total cumulé		312 665	312 665

CHEQUE ASSURANCE N° 2015/03/06/04

Un dégât des eaux a été constaté dans le bâtiment abritant les appartements communaux à la maison De Mollans. L'assurance prend en charge partiellement les frais de recherche pour un montant de 412.50 €

Le Conseil Municipal accepte cette indemnisation.

RECHERCHE DES EAUX PARASITES RESEAU ASSAINISSEMENT N° 2015/03/06/05

Afin de permettre une optimisation des équipements de traitement des eaux usées, il s'avère nécessaire de réaliser une étude diagnostic des eaux parasites.

Afin de réaliser ces recherches, trois entreprises ont été consultées et deux ont répondu à notre offre.

Naldéo pour un montant de 31 050 € HT et Sciences environnement pour un montant de 33 200 € HT.

Toutefois, il convient de prendre en compte que l'offre Sciences Environnement propose une facturation individuelle détaillée du contrôle d'installation des particuliers. En conséquence la facturation sera établie en pratiquant un tarif différencié des installations conformes et celle non conforme.

L'offre de Naldéo pour ce même poste propose une facturation forfaitaire de cette prestation sans distinction entre installation conforme et non conforme.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Sciences Environnement pour un montant de 33 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Le Maire

Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			